

sion
na.

10 avril

Commission

du

Phylloxera.

—

1

Procès-Verbal

de la Séance du 10 Avril 1876

La Commission se constitue :
M^r le Comte Rampon est nommé Président
M^r le Vicomte de Meaux - Secrétaire

Les Commissaires rendent compte de
l'opinion exprimée dans leurs bureaux.

M^r Mazzeau, commissaire du premier
bureau a combattu la proposition. C'est au
Gouvernement, c'est au Ministère de l'Agriculture
qu'il appartient de surveiller les progrès du
Phylloxera, de recueillir les renseignements des
savants et des praticiens.

Si l'on a une mesure à proposer pour
combattre ce fléau, et que cette mesure exige
l'intervention du pouvoir législatif, qu'on la
présente, les chambres l'examineront. Mais une
commission parlementaire sans objet précis, sans
proposition déterminée à débattre, ou bien n'aura
rien à faire, ou bien entravera l'action des
commissions administratives déjà instituées par
le Gouvernement.

M^r le Marquis de Malleville, commissaire
du 2^{me} bureau, se prononce contre la proposition
par les mêmes motifs que M^r Mazzeau.

2

M^r le Comte Rampon, commissaire du 3^{me} bureau et l'un des signataires de la proposition déclare qu'il n'a pas prétendu gêner l'action du gouvernement, mais témoigner de l'intérêt du Sénat pour une culture atteinte par un fléau d'une gravité exceptionnelle et dont il importe de se préoccuper d'une façon toute spéciale.

M^r Mayran, commissaire du 4^{me} bureau se prononce pour la proposition par les mêmes motifs que M^r le Comte Rampon.

M^r le Comte de Douhet se prononce pour la proposition. Il espère que la Commission parlementaire obtiendra de la Suisse des moyens nouveaux et plus efficaces de combattre le *Phylloxera*.

M^r le Colonel Meiniadier, commissaire du 6^{me} Bureau, se prononce pour la proposition par les mêmes motifs que M^r le Comte Rampon.

M^r le P^{te} de Rodez-Bénavent, commissaire du 7^{me} Bureau, opine dans le même sens.

M^r le Vicomte de Meaux, commissaire du 8^{me} Bureau, insiste sur la nécessité de ne pas entraver les travaux commencés des commissions déjà instituées. Il se déclare prêt à donner, à ce sujet, à la Commission, des renseignements qui démontreront que l'Administration de l'Agriculture n'est pas restée inactive et il demande que la Commission, avant de se prononcer, entende le Ministre de l'Agriculture, M^r Cresserens de Bort.

Cette proposition est acceptée
La séance est levée

Le Président
C^{te} Rampon

Le Secrétaire
C. D. Meau

Séance du 21 Juin
à 1 heure

Présents : M^r le C^{te} Rampon, Président
M. M. de Juchet, de Malleville,
Mayran, Meinadier, Mazeau, de Rodez-
Bénavent.

M. Mayran a vu M. le Ministre de
l'Agriculture qui a protesté de sa sympathie
pour l'œuvre entreprise. - M. le Ministre est
introduit. M. le Président lui fait part de
l'état de la discussion

M. Mazeau renouvelle son objection de
principe. Le Sénat est un pouvoir législatif qui
ne peut empiéter sur les droits et les devoirs de
l'exécutif, seul compétent pour les expériences
théoriques.

M. Meinadier indique les études pratiques
dont la commission aurait à s'occuper ; encouragements
pour la reconstitution des vignes par les cépages

4
américains ; règles pour la circulation, le transport
la vérification des provenances - dégrèvements des
propriétés atteintes, pendant un certain temps -
subventions aux villes et départements pour études.

M. de Rodez. Bienvenu appuie ces
propositions et signale la question des approvisionnements
Comment fournir tant de cépages ; il recommande
l'école d'Agriculture de Montpellier.

M. de Douhet recommande l'étude des
Insectifuges puisque les Insecticides n'ont pu réussir

M. de Malleville ne voudrait pas que la
Commission donnât aux populations un espoir qui
serait suivi d'une déception

M. Mazeau accepte la commission dans les
conditions indiquées par M. Meriadier à la fin
du libellé de la proposition.

M. le Ministre de l'agriculture adhère
aux propositions de M. Meriadier qui pourront être
utiles à son département avec les réserves de M. M.
Mazeau et de Malleville

M. le Ministre se retire. On décide à
l'unanimité la nomination de la Commission de 9
membres seulement. M. Meriadier est nommé rapporteur

Le Président
C^{te} Rampey

Le Secrétaire
P. Menard

Séance du 2 Juillet 1876

La commission se réunit à 4 heures
présents M^{rs} de Brampon - présid^t Mazeau, M^{rs} de
Malleville Mayran c^{te} de Docht, Colonel Meinadier
g^{te} de Radey, Benavent.

M^r Meinadier donne lecture de ~~projet~~ de Rapport
qui conclut à la nomination d'une commission de
9 membres chargée d'étudier les mesures à prendre pour
confiner et atténuer les dégâts causés par le phylloxera
et faire les propositions que les circonstances commanderont.

Le rapport est approuvé dans sa totalité, mais plusieurs
observations sont échangées sur le libellé des conclusions
on voudrait en général sans donner à la commission les
moyens de s'occuper des détails des études et des expériences
sur les procédés préconisés par les inventeurs, études et
expériences du domaine de l'administration et des Sociétés
agricoles, indiquer la mission en termes généraux que
lui laisseraient une assez grande latitude surtout pour
des mesures législatives à proposer.

à la suite de cette discussion le libellé suivant
est adopté

La commission sera chargée de présenter au
Senat les mesures législatives relatives aux ravages
du phylloxera

Le Rapport sera déposé à la première séance
du Sénat

La séance est levée à 2h 1/2

Le Président
c^{te} Brampon

Le Rapporteur
Meinadier

the [illegible]

Commission chargée de présenter au Sénat
les mesures législatives relatives aux ravages
du phylloxera

Nommée par les bureaux le 18 Juillet 1876
et composée de Mm. Comte Brampon, Colonel Meinadier
Granier, Tamisier, Vicomte de Madry-Bénavent, Hubert Delile
Pagisy, Féroullat et Comte Duchaffault

1^{re} Séance du 19 juillet 1876

La commission se réunit à une heure sous la présidence
de M Pagisy Doyen d'âge - tous les membres sont présents
M Pagisy est nommé Président
M le Colonel Meinadier est nommé secrétaire

Il est rendu compte des opinions exprimées dans les bureaux
1^{er} Bureau M le Cte Brampon élu sans opposition apparaît
à un départ attaqué, il faisait partie de la première commission
et approuvait les conclusions du rapport

2^e Bureau M le Colonel Meinadier a été élu sans discussion
et à l'unanimité c'était une adhésion du bureau au rapport
de la 1^{re} commission qu'il était l'auteur

3^e Bureau M Granier représentait un dept qui a été
envahi des premiers a adhéré au rapport de M Meinadier
et a été élu sans opposition

4^e Bureau M Tamisier représentait un dept qui n'est
encore que menacé à l'égard les préoccupations de ce dept
et les mesures préventives prises par le conseil général - il a parlé
de l'opportunité de rechercher si le système de culture de
la vigne ne favorise pas les progrès des phylloxera - la vigne
est susceptible d'acquiescer une vigueur que nous ne devons à aucun
moment de l'arrivellation des vignes, par la taille exagérée qui diminue
les sarments et les racines augmente le cercle et crée des
galeries souterraines favorables au développement de l'insecte et
Conviendrait peut être d'adopter le système des cepes rampants

des feuilles rabattues. On trouvera aussi des contradictions
et n'a été élu qu'au 3^{ème} tour de scrutin

5^{ème} bureau M. le Vte de Prady Benavent a résumé
la marche du phylloxera et l'emploi des traitements principaux
et curatifs, et principalement des sulfocarbonates et de l'arsenic
il fesait partie de la reine communica et a été nommé à la
presque unanimité

6^{ème} bureau M. Hubert de la Courte a constaté l'inefficacité
des moyens curatifs essayés jusqu'à ce jour, mais il ne veut
pas désespérer trop vite. on n'a plus assés de foi aujourd'hui
dans les expériences parce que les déceptions ont été trop nombreuses
il a peur que la commission du Sénat devant se mettre en
rapport avec les divers commissions et surtout les Recherches,
surqu'à présent la Vigne américaine paraît être notre seule
ressource mais elle représente une arbrisseau republique elle
sera surtout utile comme porte greffe

M. de la Courte a été élu à la presque unanimité

7^{ème} bureau - M. Pajon a insisté sur la difficulté
d'attendre l'insecte qui ~~seulement~~ ^{seulement} trouve à des
profondeurs invoyables - on l'a trouvé près de Carrières
(Hervault) en creusant les puits sur des vents de racines à
plus de 5 mètres de profondeur - les submerger tue par
l'asphyxie, mais elle doit être complète et durer au moins
30 jours - ~~l'addition~~ l'addition de sulfocarbonate à l'eau
accélère la mort mais il faut en core beaucoup d'eau
et un viticulteur emette des puits en bouscaven ~~l'essai~~
tous les puits de ce village pour traiter 20 acres de vignes

Les céps américains paraissent notre seule ressource
mais il faut choisir l'espèce suivant le terrain - ils ne
se reproduisent pas sans difficulté - sur 500 pieds de Lythiane
1/5 seulement a réussi - plusieurs ne peuvent être empoyés
que comme porte greffe - le concord par exemple donne un
vin qui a le goût de framboise pourrie, mais les autres
le jaquet, & donnent un vin barbare

Mr pagin, a été élu à l'unanimité
8^e et 9^e bureaux - Mm feroullat et comte du chaffault
ont été élus sans opposition après avoir déclaré qu'ils
approuvaient le rapport de la 1^{re} commission

Mr Meunadier propose de s'occuper d'abord du
dégagement des propriétés incabées - c'est-à-dire un premier
soulagement donné aux propriétaires dont plusieurs souffrent
depuis longtemps.

Mr Robert de Lisle croit qu'il conviendrait d'ajourner
un peu cette proposition - elle est très juste mais présentée
trop tôt elle pourrait soulever des difficultés

Mr Meunadier n'a insisté pas
la séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire
Emeraude

Le Président
Fagnon

2^e Séance du 26 juillet 1876

La commission se réunit à une heure
présents Mr PAGESY, Prenot, Meunadier Secrétaire général
tamisier, de Prady, Benavent, Féraullat et du Chaffaut.

le procès verbal de la séance précédente est adopté

Mr de Prady propose de demander à Mr le ^{ministre de} l'agriculture communication des documents ^{officiels} susceptibles
de servir la commission

Mr tamisier appuyant cette proposition demande
spécialement les cartes indiquant la marche du fleuve

Mr Meunadier propose de prier ~~agréablement~~ Mr le ministre
de faire recueillir ~~pour~~ les transmettre à la commission
des renseignements sur la culture des ceps américains
partout où elle aura été essayée - les conseils généraux
pourraient dans leur prochaine session donner de
précieuses indications ; ils seraient consultés en temps utile

Mr de Prady désire qu'on s'occupe aussi de rechercher
la nature du sol propre à la culture des différents espèces
de ceps américains qui ne se développent pas partout également
bien

Ces différentes propositions sont adoptées et Mr le
président se charge de faire les demandes officielles à Mr le
ministre

Mr PAGESY donne quelques indications sur les espèces
essayées et les terrains qui paraissent le mieux leur convenir

Mr Meunadier propose de présenter à Mr le ministre
des observations sur les difficultés de la circulation des
ceps américains - il n'est peut être pas nécessaire de recourir
à une loi pour réglementer le transport et la circulation
un simple arrêté ministériel suffirait

Mr de Prady, Benavent insiste sur la nécessité de cette
réglementation - il cite le fait de sarments capés de terre

Bordeaux par les pépiniéristes de l'érault qui ont pu
traverser la haute garonne par suite del'acte du préfet de
ce département et qu'il faut envoyer par l'aurozgne

M PAGESY confirmant les faits enonis par M de Madry
affirme qu'il n'y a pas à craindre l'épidemie phylloxérique
par le transport du sarment, l'expérience prouve son
inocuité. on n'a rien à craindre surtout si on passe les sarments
dans des pains bien fermés, qu'on pourrait plomber
au besoin. le phylloxera a été introduit par des plants
barlés. l'habille cepage américain existait d'ailleurs
depuis longtemps et avait été planté par boutures tirées
de nombreuses localités - cependant nulle trace phylloxérique

M Gramer ne voudrait pas que l'on introduit le beaucoup
de plant barlé lui même - au moins entre des localités rapprochées

M PAGESY répond que le plant curacien a donné le
phylloxera, qu'il effraie et avec raison - et qu'il faut
la culter beaucoup à la sécurité des pays jusqu'à présent
préservés

M TAMISIER demande si les expériences faites jusqu'à
ce jour permettent bien sûrement de compter sur les cepages
américains pour recourir nos vignes

M BRAMPOU répond qu'on n'est sur de rien - mais
que c'est notre seule ressource - et représente un départ
ou la vigne et le musier seule culture possible ne produisent
plus rien, on l'on ne peut planter autre chose - si ya pas
de choix entre rien et le cep américain

M PAGESY a grand espoir dans les cepages américains
chez lui des cepes plantés depuis 18 mois donnent déjà des poutres
de 6 m de longueur - le phylloxera est cependant sur les racines
mais il ne paraît pas trop nuire à la vitalité - des nodosités
produites par la piquure qui détruisent les vignes françaises
sortent de nouvelles racines qui augmentent la force de la
vigne américaine

La séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire

C. Mermeaux

Le Président

J. J. J.

3^e Séance du 31 juillet 1876

La commission se réunit à midi
Mm Pagesy, Menadier, Tamusier et de Rodzhenawent
sont seuls présents - après une demi heure d'attente
M Tamusier fait observer qu'il n'a pas reçu de lettre
de convocation et qu'il n'a appris la réunion que
par l'officiel. d'autres commissaires peuvent n'avoir
pas été convoqués

les membres présents décident que leur réunion
sera reprise à l'issue de la séance du Sénat

La commission se réunit à 4 1/2. Mm granier
et Duchaffaut sont en outre présents. ils n'avaient pas
reçu de lettre de convocation M le cte Prunpon s'excuse
de ne pouvoir assister à la séance

M le président fait connaître à la commission
qu'il a adressé ses demandes dont il s'est chargé
à M le Ministre de l'Agriculture

le procès verbal de la dernière séance est adopté

M le cte Duchaffaut est chargé de communiquer
à la commission un procédé de traitement du phylloxera
qui paraît avoir été essayé avec succès à Manosque dans
son département

La Commission décide, après un échange
d'observations, qu'elle ne peut apprécier le mérite
des procédés employés pour traiter les vignes malades
les Inventeurs doivent s'adresser aux autorités locales
et aux Commissions spéciales dont M le Ministre
de l'Agriculture a prescrit l'organisation. La commission
n'a pas à s'occuper du rapport de ces inventeurs.
ni à statuer sur la valeur de leurs Inventions - elle
prie son président de faire insérer dans le journal officiel

un avis d'avisateurs qui mettra fin aux communications qui lui sont adressés tous les jours et auxquelles elle ne peut pas répondre

M. le président appelle l'attention de la commission sur deux propositions faites à la chambre des députés

La première présentée par M. Destrens a pour but d'utiliser toutes les eaux improductives pour l'irrigation des prairies et la submersion des vignes. elle a été sur la demande de son auteur renvoyée à la commission du phylloxera. c'est pour le motif que le président croit devoir en parler

La commission, sans se prononcer sur le mérite de cette proposition est unanime à reconnaître qu'elle n'a pas qualité pour s'en occuper

La deuxième présentée également par M. Destrens et quelques autres députés du midi propose de venir en aide aux cultivateurs dont les récoltes ont été anéanties par les gelées, la gattini ou le phylloxera. cette proposition a été soumise à l'examen de la commission d'initiative qui se fera de près en considération

M. le président fait observer que les dixantes causés par le phylloxera parousus n'ont été dans cette proposition qu'un accessoire des pertes produites par les gelées ou les maladies des vites à saec

M. Meinadier pense également que cette proposition est faite surtout dans le but d'atténuer les dixantes initiales qui ont été en une aggraver cette année. mais il croit qu'on peut retirer de cette proposition l'idée de venir en aide aux cultivateurs par des remises d'impôt. les dixantes viticoles sont si considérables que les remises ne peuvent être faites que par des mesures législatives ce que ~~le~~ le mandat de la commission. dans sa dernière séance la commission a ~~est occupée~~ est occupée de la réglementation de la circulation et du transport des cépages. sans prendre une décision elle a pensé que cette réglementation pouvait

être demandée à Mr le Ministre de l'Agriculture
 et du Commerce et qu'il n'est pas indispensable
 de recourir à des mesures législatives; Il en est autrement
 des dégrèvements à accorder aux propriétaires des vignobles
 élevés qui ne peuvent être déculés que par une loi
 et qui ~~seront~~ compris dans le programme des études
 de la commission. Mr Meinadier propose de s'occuper
 de cette question pour laquelle on n'a pas les renseignements
 de nouveaux renseignements de procéder au
 l'Intérêt ~~de~~ ~~prote~~ le venant aux ~~des~~ ~~autor~~ de nos
 Contrées viticoles.

La proposition de Mr Meinadier a été acceptée
 par tous les membres présents et Mr le président l'a ordonné
 à présenter son projet quel qu'il soit.

Mr Meinadier veut rester dans les termes même
 du rapport: c'est de réclamer aux propriétaires
 l'impôt correspondant à un revenu qui n'existe plus;
 constater le droit à l'exonération par l'état même
 du vignoble et maintenir ce dégrèvement jusqu'à ce
 qu'une autre culture puisse amener un revenu réel
 imposable.

Le propriétaire du vignoble attaqué adresserait
 sa demande de dégrèvement comme il adresserait aujourd'hui
 une demande de remise d'impôt, ~~son~~ ~~demande~~
 indiquerait le numéro cadastral des parcelles leur
 contenance et leur revenu imposable. Les réclamations
 seraient jugées par une commission composée d'un délégué
 de l'administration des Contributions directes, d'un
 délégué du conseil municipal et d'un 3ème membre désigné
 par le préfet la décision serait rendue dans le quinquaine
 et pourrait être déférée au conseil de préfecture par
 le réclamant ou le délégué des Contributions.

Si cette décision est favorable le réclamant serait
 déchargé de la contribution des parcelles pour l'année courante

et deux autres années pendant lesquelles il pourrait
établir une autre culture

les dégrèvements seraient absolus et déduits du contingent
communal ou départemental

M^r Pagès ne voudrait appliquer le dégrèvement qu'aux
vignes cadastrees qui seules paient un impot hors de proportion
avec celui des autres cultures. pour les autres vignes plantées
depuis le cadastre qui paient selon les revenus des ~~autres~~ ^{autres} vignes, ~~et~~ même de terrains non cultivés et de préches depuis
le dégrèvement serait insignifiant et presque inutile. après
quelques années l'impot sera établi sur la nouvelle culture

M^r Meinadier applique le dégrèvement à toutes les vignes
phylloxérées c'est une règle uniforme qui ne donne pas lieu à
des réclamations. elle est d'une pratique plus facile et l'on évite
l'appréciation toujours délicate du revenu de la nouvelle culture
sans augmenter notablement le chiffre du dégrèvement

M^r granier demande quelle sera la situation des propriétaires
atteints depuis longtemps qui déjà ont été forcés d'arracher
leurs vignes et d'établir une nouvelle culture

M^r Pagès leur donne la faculté de faire corriger leur
revenu cadastral. cette correction sera facile à opérer
mais elle ne sera utile que pour les anciennes vignes cadastrees
elle ne pourra pas avoir d'effet rétroactif. si les vignes
ont été replantées, si elles sont productives, c'est un avantage
pour l'état 'intemp' à la production des vins et il
faudrait encourager le propriétaire en continuant
l'exemption de l'impot - ce serait une mesure analogue
à l'exemption d'impot accordée aux nouvelles constructions
en plusieurs cas coutumes; M^r Pagès voit d'ailleurs qu'une
ancienne loi accordait cette exemption aux vignes plantées
à la suite de désinfectements

M^r granier voit que cette exemption ^{serait une prime} à la reconstitution
des vignes ~~par les vignes~~ ^{par les vignes} et les expériences si nombreuses
de l'acclimatation des vignes américaines

Mr Meinadier voudrait appliquer l'exemption
à toute vigne reconstruite sans distinction de Cépages.

après un échange d'observations la Commission
de velle qu'elle proposera

L'exemption d'impôt de toute vigne reconstruite
dévastée par le phylloxera pour l'année où cette situation
sera constatée et les deux années suivantes

la faculté pour le propriétaire de faire dans
le cours de ces trois années cesser la culture de la
culture substituée à la vigne phylloxérée

et une exemption d'impôt pendant cinq autres
années si cette culture est une nouvelle vigne reconstruite
qu'il lui soit le prouvé de reconstruction. Le Cépage employé

Les formalités à employer pour les réclamations et
dégrèvements proposés par Mr Meinadier paraissent
devoir être acceptés ^{si} l'administration peut en être
chargée si elle y consentait de régler ces formalités

Mr Meinadier est nommé Rapporteur. il
présentera son rapport à la prochaine réunion de
la Commission qui est fixée à jeudi 3 août

Mr Meinadier pourra présenter son rapport
et indiquer les considérations qui ont ~~été~~ été la Commission
à présenter ses propositions au Sénat, mais avant de
formuler ces propositions ou prop de lui il pense qu'il
conviendrait d'entendre Mr le Ministre des finances
et surtout Mr le Directeur ^{général} des contributions directes

Mr le président est chargé de transmettre cette
demande qui est approuvée par la Commission à Mr le
Ministre des finances

La séance est levée à 8h 1/2

Le Secrétaire
E. Mercur

Le Président
Fagery

44
Séance du 3 août 1876

La commission se réunit à deux heures

Sont Présents MM. Meinadier tamisier, de Prady, Bénardot
Hubert delisle, Gramier, Duchaffaut et Foucault - M. Pagny
retenu par une autre commission M. le premier que dans le
cours de la séance - M. tamisier a présidé en son absence

Le procès verbal de la séance précédente est adopté

M. le Ministre des finances déjà convoqué par la commission
du budget se fait remplacer par M. Gompel directeur général
des Contributions directes qui est introduit

M. le président communique à M. le Directeur général
les décisions prises par la commission dans la dernière séance
et le prie de donner son avis sur ces projets

M. le Directeur constate d'abord que les règlements
ont prévu les cas des fléaux qui feraient disparaître en
tout ou en partie les récoltes, la grêle, les trombes, les
inondations les gelées &c ils ont indiqué les formalités
à remplir pour obtenir une remise de l'impôt. cette
remise ne porte que sur la contribution de l'année
le déclassement ou modification du revenu cadastral
ne peut être fait que dans des cas exceptionnels, non pas
parce que le revenu aurait changé, mais si le fonds lui-même
a changé; s'il avait par exemple été enlevé par une
inondation

Le dégrèvement proposé pour plusieurs années par la
commission ne doit donc pas être accepté; il serait contraire
au principe de la fixité de l'évaluation cadastrale; la
modification de cette évaluation ne peut pas non plus
être acceptée

Le dégrèvement ou la modification de l'évaluation
du revenu cadastral se fait d'ailleurs une bien faible
indemnité pour le propriétaire. d'après l'enquête faite en
1851 sur les revenus territoriaux la contribution moyenne

payée par la vigne en France ne serait que de 15, 17^c par hectare

on aurait tort de croire que la vigne supporte un impôt supérieur à celui des autres cultures. on veut de voir que le chiffre est peu considérable - cet impôt a été en effet calculé aux termes de la loi du 2^e février 1817 avec tous les ménagements possibles - le revenu est calculé sur la moyenne de 15 années de culture faite des frais et avec déduction d'un quintième pour frais de dépense et de replantation

M^r Gramier demande à M^r le directeur si la remise qu'il se propose de faire à obtenir pour la perte de récolte de l'année courante pourrait être obtenue par la loi de la formule de pertes de l'année précédente

M^r le directeur répond négativement

M^r Meinadier lui demande si les remises accordées pour l'année courante ne pourraient pas être répétées pendant deux ou trois années suivantes

M^r le directeur ne le croit pas possible cela dépendrait des événements et les principes adaptés - le fonds de non-valeur qui sert à couvrir les remises qui a été beaucoup réduit par les indemnités provenant des inondations serait probablement insuffisant

M^r Meinadier fait observer que la commission proposant cette insuffisance possible du fonds de non-valeur proposerait de considérer la réduction provenant du phylloxera constatée comme absolue et d'en diminuer le chiffre sur l'impôt de l'état, du dept et de la commune à payer par chaque commune -

d'après M^r le directeur cette mesure avait soulevé le principe que l'impôt fiscal doit être entièrement payé et les déficits couverts par d'autres ressources.

M^r Hubert de Lisle ne peut admettre qu'un vignoble qui produirait 600 hectolitres vaudrait à ne produire que

2000 hectolites et même moins ne peuvent pas être exonérés
d'un impôt hors de proportion avec son revenu réel

M. le directeur répond que l'on doit se garder de porter
l'attention à la fixité de l'évaluation cadastrale que
M. Larnel a fait déjà deux ans voter par l'Assemblée nationale
une loi prescrivant d'évaluer à nouveau les terres qui auraient
été nouvellement plantées, que c'est un principe fâcheux
que la loi n'a pas encore été exécutée et qu'il compte sur
son abrogation

M. Granier insiste sur l'utilité d'exempter de l'impôt
pendant quelques années les vignes nouvellement plantées
ce serait un encouragement puissant à la recolonisation des
vignes qui intéresse au plus haut degré le gouvernement
de tout ordre public - une mesure semblable a été prise
plusieurs fois pour les constructions nouvelles.

M. le directeur dit qu'en effet cette mesure a été prise
pour la Rue de Rivoli à Paris et en 1848 par l'Assemblée
nationale pour favoriser les constructions nouvelles dans
toute la France - mais elle a été toujours combattue comme
fâcheuse par son administration

M. Pagès demande si les vignes plantées dans
certaines terres improductives ne jouissent pas d'une
certaine immunité d'impôt

M. le directeur répond qu'il n'y a pas tout à fait
immunité d'impôt mais plutôt maintien de l'impôt
antérieur et interdiction de l'augmenter

M. Menardier fait remarquer que la loi de finances
au VII contient un ensemble de dispositions pour encourager
la mise en culture des terres vaines et les améliorations
agricoles par le moyen des atténuations d'impôt
pendant 25 ans pour les marais desséchés, 30 ans pour
les bois plantés dans les terres en friche, 20 ans pour
les vignes marais et fruitiers plantés dans des terres vaines,
15 ans pour les mêmes plantations dans des terres ordinaires.

c'est dans le même ordre d'idées que la commission propose une exemption de 5 ans pour les nouvelles vignes,

M^r le directeur général de retré
M^r Lamourcade a été la présidence à M^r Pagèsy

M^r Ferrouillat pense que M^r le directeur exagère les difficultés d'exécution des projets de la commission le phylloxera est un fléau qui ne peut être comparé aux fléaux ordinaires prévus par la loi, gelées, grêles et même inondations - si l'inondation peut enlever le sol, faire au moins disparaître toute la partie du sol susceptible de produire, le phylloxera détruit bien toutes sortes de revenus sur nombre de terrains où la vigne seule est possible - on est donc en droit de demander le déclassement de ces terrains au moins
M^r Ferrouillat persiste à demander la généralisation de la remise possible pendant un an pour trois ans et l'exemption des nouvelles vignes - qui encouragera le propriétaire à entreprendre un essai d'outremer

M^r Granier pense comme M^r Ferrouillat qu'il faut une exemption ou remise pour le mal produit et dire en outre au propriétaire - si vous plantez, quoique ce soit vous payez - mais si vous plantez des vignes l'exemption continuera - Il plantera peut-être des vignes et obtiendra l'intérêt du trésor.

M^r Pagèsy trouve dans cette exemption le meilleur moyen d'encourager les expériences sur les cépages américains qui doivent être faits sur la plus large échelle possible

M^r Menadier a écrit son rapport, mais a rajouté les observations de M^r le directeur, et n'a pas eu le temps de les conclusions d'après la discussion mais l'heure avancée ne permet pas d'en commencer la lecture et il demande le renvoi à une autre séance

La séance est levée à 3h 3/4

Le Secrétaire
E. Mémery

Le Président
Pagèsy

5^e Séance du 11 août 1876

La commission se réunit à une heure 1/2
présents MM. Payer, président, Meunadier, Rapp, et de la Roche
E. le Champou, Granier, Hubert de la Roche, Tamisier du Chaffaut
de Brody, Binaud et Ferouillet

Mr Meunadier donne lecture de son rapport

à 2 h 1/4 la discussion est renvoyée à l'issue de la séance
du Sénat. La séance de la commission est reprise à 4 h 1/4

Mr Hubert de la Roche combat l'ajournement de
degrévement qu'il voit difficile de faire adopter. Il ne
croit pas que la vigne paie un impôt exagéré - dans
nombre de terrains où la vigne disparaît d'autres
cultures pourront être établies

il voudrait que la commission s'occupât avant tout
des études générales au point de vue de question de la vigne.
Il y a beaucoup de remèdes qui n'ont jamais été examinés de
bien près, excepté peut être dans l'herminette où les expériences
ont été bien complètement faites

Mr de la Roche approuve la récomptation par les cépages
américains, il veut encourager les pépiniéristes - il voudrait
des crédits pour les essais et pour les expositions, des
récompenses pour les inventeurs et les chercheurs relatifs

Mr Granier fait observer que la principale source
de la commission selon Mr de la Roche serait contraire à la
Mission qu'elle a reçue du Sénat. Il voit le gouvernement
Intéressé le premier à la conservation de la vigne qui
est la plus riche source d'impôts ne l'appuiera pas à un
degréement qui lui coûtera fort peu et sera surtout un
encouragement pour le petit propriétaire - si dans
le bordelais on peut remplacer la vigne par une autre
culture, c'est impossible dans d'autres contrées - bien
souvent le sol qui donne un terrain où l'on ne peut avoir
autre culture - Mr Granier approuve le rapport

M. le Comte Lamignon approuve également le rapport dans toute ses parties et ses conclusions
M^r Tamisier voudrait faire disparaître du rapport les détails de la discussion avec le directeur général des contributions

M. Ferouillat s'oppose sur ce point l'opinion de M. Tamisier mais il approuve complètement le rapport

M. Gramier pense au contraire qu'il faut indiquer dans le rapport les objections faites par M. le Directeur et faire espérer qu'elles ont reçu.

M. Menardier a cru devoir le plus rapidement possible les arguments invoqués de part et d'autre dans cette discussion - ce a été la partie la plus difficile de son travail, mais il est prêt à la supprimer si la Commission le désire

M. le Président approuve le rapport et ses conclusions et conseille pour Admettre tout le monde à l'ordre de renvoyer à présenter les conclusions de M. le Directeur

La proposition est approuvée - le rapport sera déposé demain à l'ouverture de la séance

M. le Président donne lecture d'une lettre adressée à M. le Ministre de l'Agriculture pour le prier d'adresser des demandes des renseignements aux préfets et aux conseils généraux qui vont se réunir sur la culture des végétaux américains, la situation phytosanitaire des départements, les règlements pour le transport et autres questions intéressant la commerce
Cette lettre est approuvée par la commission

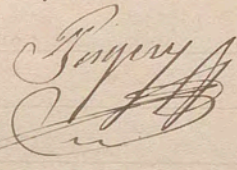
M. le Président communique le projet de crédit de 60000 f demandé par M. le Ministre de l'Agriculture sur lequel il demande l'avis de la commission. Il exprime le désir ^{de} que la répartition de ce crédit se fasse comme compte des services rendus par les comités départementaux et spécialement par l'école d'Agriculture de Montpellier

c'est par les études pratiques et les résultats obtenus par
des essais sur une large échelle qu'on peut avoir des chances
de succès

M le président est chargé de présenter cette opinion
à la commission et d'appuyer la demande de ce sujet
La séance est levée à 6h 1/4

Le Secrétaire
E. Mémery

Le Président



6^e Séance du 9 novembre 1876

La commission se réunit à 2 heures.

Présents MM Pagèsy président Mémery secrétaire
Granier, Ferrouillet, Subert delisle, de Rodz Benoent
et Lamisier

M Pagèsy a convoqué la commission qui n'avait
pas pu se réunir depuis l'approbation du rapport
déposé le jour même de la prorogation. La discussion
du projet de loi présenté au Sénat est à l'ordre du
jour, mais il serait utile de conférer avant la
discussion avec M le ministre des finances
et de s'entendre avec lui si l'entente était possible
M le ministre est retenu à la chambre des députés
par la discussion du budget. Il serait peut être
difficile d'obtenir à bref délai une conférence
entre le ministre et la commission - mais le
président et le secrétaire pourraient lui demander
une audience et discuter provisoirement avec lui
pour rendre compte à la commission qui déciderait

Cette proposition est approuvée

M Pagèsy communique une pétition qui lui
a été remise par M Taban Sénateur au nom de
nombreux habitants du Loiret, pétition réclamant

l'arrachage des vignes malades dans les localités
Jusqu'à présent préservées du phylloxera. Arrêté
qu'on se décide un point d'attaque afin de
circonscrire et d'eteindre le fléau avant qu'il
ne s'étende

M. Tahan a demandé à être entendu par
la commission qui fait droit à sa demande
il explique la situation du point ou un point
d'attaque vient d'être signalé; il cite l'exemple
de Genève où le fléau découvert à Prigny et
radicalement combattu, a disparu sans se propager
il demande une loi qui est indispensable pour
agir comme à Genève et qui pour cause d'utilité
publique force tous les propriétaires de concourir
aux mesures énergiques qu'il préconise

M. Tamisier appuie la demande de M. Tahan
et déclare qu'il est chargé de présenter une demande
semblable au nom de son dept qui n'est encore que
menacé.

M. Tahan s'étant retiré, M. Tamisier insiste
sur l'urgence de sa proposition. Il voit que l'arrachage
forcé pourrait être assimilé à la faculté d'occupation
temporaire ^{destinées} autorisée fréquemment dans l'exécution
des travaux publics

M. Meinadier fait observer que ces occupations
temporaires n'ont lieu qu'à la suite d'une déclaration
d'utilité publique

M. Pagèsy craint que l'arrachage et toutes
autres mesures aussi énergiques n'arrêtent que les
momentanément la contagion. quand un point
d'attaque est signalé, que la maladie est apparue
sur une très petite surface, elle est latente à l'état
d'incubation sur les terrains voisins. il préconise
cette plusieurs exemples à l'appui de son opinion

Ainsi, le phylloxera est signalé sur quelques ceps de la commune de Lunel veul (Hérault) - La Société d'Agriculture de Montpellier et M. le professeur planchon veulent détruire et enrayer le fléau, les ceps malades et les voisins sur une assez grande étendue, sont arrachés brûlés, une fosse et profonde tranchée est pratiquée sur tout le pourtour et remplie de coaltar, tout cela inutilement et le fléau ne cesse de se propager dans tous les sens

M. Meinadier et M. de Madz Bénavent rappellent que le phylloxera est franchi le Rhône pour s'étendre du nord dans le dept de Vaucluse - M. Meinadier fait observer que les mesures sollicitées par les pétitionnaires du loiret avaient été déjà indiquées par l'Académie des Sciences, sur le rapport de M. Bouley et avaient été même recommandées par une circulaire ministérielle et prescrites par le préfet du Rhône - Il croit que les mesures adoptées n'ont pas le but désiré - Dans le dept du puy de dome, selon un rapport de M. Dumas on a essayé de détruire le phylloxera signalé sur une superficie de moins d'un hectare au moyen des sulfocarbonate on a eu d'abord un succès complet, mais on commence à douter de ce succès

M. Pagis a protesté que même à Genève ou ailleurs il n'aurait pas été possible de proposer à cet égard une mesure législative, c'est l'initiative locale qui peut faire réussir au moyen de souscriptions pour subvenir aux dépenses et aux indemnités

M. Tamisier insiste sur l'urgence nécessaire de rassurer les populations - cependant elles ne se doutent pas généralement des dangers causés par le phylloxera - les pays indemnes semblent ne pas avoir à la connaissance des dangers signalés, mais lorsqu'ils sont à leur tour atteints ils sont effrayés avec raison et il convient de les rassurer

Les mesures demandées pourraient avoir ce résultat
et il conviendrait de s'en occuper sans délai.

M. Granier n'est refusé par cet examen
mais il ne voit pas à l'efficacité de l'ana chage
et il signale de grandes difficultés d'exécution
dans quelles conditions pourrait-on recourir à ces
mesures extrêmes de salut - quelle pourra être au
maximum et au minimum la superficie attaquée
qui donnera droit de les appliquer - qui prendra
la décision et qui fournira les indemnités?

La Commission décide que les questions
seront examinées à la prochaine séance ~~de~~
dehors des projets présentés - elle charge le
rapporteur de demander la ~~la~~ ^{la} ~~journal~~ ^{journal} ~~des~~
projets jusqu'après la conférence avec le ministre
à une des plus prochaines séances.

La séance est levée à 3^h 1/4.

Le Secrétaire
Emmery

Le Président

Rogery

7^e Séance du 13 novembre 1876

La commission se réunit à une heure
Présents mm. Pagèsy président, Mennadiers Secrétaire
etc Duchaffault ferouillet, granier, tubert eliste
v^{le} de Prody Benavent et tamisier

M le Président fait connaître qu'il s'est rendu avec m.
Mennadiers Secrétaire le 10 novembre chez m le ministre
des finances, que les questions soulevées par le rapport
ont été l'objet d'une longue discussion à laquelle
a pris part m le directeur général des contributions
directes appelé par m le ministre - m le directeur
a persisté dans son opposition à toute mesure
contraire au principe de la fixité des évaluations
cadastrales. m le ministre a protesté de son désir de
faciliter remède aux désastres causés par le phylloxera
il a promis d'examiner s'il n'est pas possible de voter
un dédommagement aux propriétaires de parcelles de
leur revenu au moyen des fonds des usages qui
pourraient au besoin être couramment augmentés
par des crédits spéciaux. Les membres du bureau
ont soutenu les propositions de la commission et ils
ont déclaré à m le ministre que si l'on pouvait
par un autre système atténuer les désastres
phylloxériques et encourager la recultivation des
vignes, ils étaient tout disposés à examiner
les propositions et sans participation aux nouvelles
propositions - m le ministre les a ajournés au
demain mardi - le président dit tout au
moins le désir de ne pas rester seuls pour cette
conférence, ils voudraient être accompagnés d'un
ou plusieurs collègues de la commission

Il est décidé que m ferouillet se joindra
à mm Mennadiers et Pagèsy

Mr granier regrette que le ministre n'accepte pas le dégrèvement qui est facile à créer - la repartition des secours présentera au contraire d'assez grandes difficultés en premier lieu comme le crédit qui fournira ces secours ne peut être illimité chacun s'empêchera de faire des réclamations et sera une sorte de course au clocher - l'objection la plus sérieuse faite par l'administration concerne les centimes additionnels qui feront défaut à la commune et au dept et ne pourront être demandés à l'état - comme le remplacement.

M. Meinadier relisant l'article 3 du projet montre que les trois parties prenantes de l'impôt s'opposent à la perte résultant de l'exonération pour l'état et sera un déficit dans les recettes, qu'elle compensera par une exaction par des excédants d'aucune recette ou des crédits supplémentaires, si fin de compte quand le déficit sera bien connu: pour le dept et la commune d'au moins de même. Mais si il y a un déficit municipal aura-t-il à aviser. il est certain que la commune perdra par cette exemption d'impôt une partie de ses revenus mais la situation de plusieurs propriétés phylloxériques est telle, qu'aucun pays ne pourra pas payer la contribution - déjà dans les depts les premiers atteints il y a un mouvement de dépopulation bien marqué. la commune perdra donc le revenu de toute manière, avec l'exemption d'impôt l'insuffisance sera de suite appréciée - l'on peut espérer d'ailleurs que cette exemption qui représente au plus 8000 f par hectare ne sera réclamée que par les petits propriétaires elle sera insignifiante pour les vignes non cadastrées doublement imposées d'au moins avant la plantation.

M Pagisier demande si réellement les
propriétaires sont ou non en état de payer l'impôt
l'administration ne veut parrenouer à ses anciens
engagements et prenne des mesures pour passer à une
situation exceptionnelle - elle doit tout faire ordinaire

M Pagisier ne doute pas que la rentrée de l'impôt ne
devienne les prochains de plus en plus difficile
les propriétaires du midi ont un outillage, un
matériel considérable, Cuves, tonneaux foudres, pressoirs
n'ayant plus de vin à récolter, beaucoup ont cherché
à vendre le matériel dont ils n'ont plus besoin de déposer
et dont le prix a baissé de 50 p. 100
avec le prix de vente ils ont acheté des tonneaux
pour fumer les terrons, des raques et semer des linéales,
l'opération n'a pas été productive et n'est continuée
pas, d'autant plus que les produits de la vente sont
épuisés - la dépopulation est incontestable dans
certains villages. Aulnois florenants, un tiers des
maisons est fermée - à Montpellier même la
population a considérablement diminué - il y a
partout un sentiment profond de découragement
il est urgent de faire quelque chose pour ces
populations rurales si éprouvées - si le projet de la
commission n'est pas accepté par le ministre, il faudrait
entendre les propositions qui nous sont promises - nous
avons besoin de l'appui de l'administration contre des
oppositions ou plutôt des compétitions qui peuvent se
produire du nord pour les betteraves, de l'ouest pour
les salins L

M M Hubert de Lis et Feroullat approuvent l'opinion de
M Pagisier qui est adaptée - M M Pagisier, Memaden
et Feroullat rendront compte de leur conférence avec
M le ministre à la première réunion

M le président donne connaissance des lettres qui
lui sont adressées par plusieurs comités. La commission

decide qu'elle fera de nouveau insérer dans l'officiel
l'avis précédemment adresse' aux inventeurs. M
Mémadier fait observer qu'il pourrait être utile
de recevoir des renseignements sur la marche
du phylloxera, l'avis doit être redigé de manière
à ne pas les répousser

M mémadier fait connaître qu'il a pué
au nom de la commission m le ministre des
travaux publics de lui communiquer les
rapports des adresses par les députés au questionnaire
envoyé à tous les préfets - et qu'il a écrit à
Mm Aubergier doyen de la faculté de sciences de
Clermont et à M Richat directeur de la
Station Agronomique pour demander des
renseignements sur la tétation phylloxérique
de Mezel

M le président communique à la commission
la pétition des loyers réclamant l'annulation

M tamisier a l'honneur de présenter un
projet sur les mesures préventives - il s'appuierait
1^o sur la loi du 16 4^{me} 1867 titre 11 qui autorise
l'occupation temporaire des terrains incultes -
2^o sur la loi du 26 ventose an IV sur l'échouillage
et 3^o sur le décret du 8 février 1868 qui fait application
de la loi de 1867

La commission invite M tamisier à rediger
un projet sur lequel on pourra établir la discussion

La séance est levée à 10 heures

Le Président

Tamisier

Le Secrétaire

Mémadier

8^e Séance du 24 9^{bre} 1876

La Séance est ouverte à 2 heures - tous les membres de la commission sont présents

M^r le Président rend compte de la conférence des délégués de la commission avec M^r le Ministre des finances - l'espoir que l'on avait d'une entente et d'un concours de l'administration des finances ne s'est pas réalisé - M^r le Ministre ne veut pas passer outre à la Résistance de M^r le Directeur général des Contributions à tout dégrèvement ou exonération l'Impôt portant atteinte au principe de la fructification du revenu cadastral, et laisserait au Ministre de l'Agriculture le soin d'atténuer les pertes inévitables par des fonds secours pour lesquels il réclamerait les crédits -

M^r le Président s'est entretenu de la question de l'anachage primitif soulevée par la pétition de Louvet à la direction générale de l'Agriculture.

L'administration ne peut prendre aucune mesure de ce genre sans être appuyée par une loi de la législature

M^r Meinadier a reçu de M^m Aubergier et Mahot des détails sur les opérations antiphylloriques pratiquées à Mezil (puy de dome) le phylloxera avait été signalé au mois de juin 1875, le traitement par les Sulfo carbonates a été exécuté à 3 reprises de juin à octobre sur une étendue de près d'un hectare, il était singulièrement facilité par une abondante conduite d'eau amenée sur toute les parties malades - on parait en 8^{he} n'avoir plus trouvé d'insectes, mais au printemps dernier on le signalait le phylloxera à 150 mètres du premier foyer - l'incidence de Mezil sur le redouble par de nature à amener une conclusion

M. Meinadier fait connaître que M. le ministre de l'agriculture a bien mis à M. le président les réponses des dépts aux trois questions suivantes
 1^o le dépt est-il attaqué par le phylloxera
 2^o quels sont les réglemens adoptés pour la circulation des Cépages

3^o Les Cépages américains ont-ils été introduits

Le tableau envoyé par M. le ministre ne mentionne que 61 dépts

Sur ces 61. quatorze douze ont les noms Ain, Basses alpes, alpes maritimes, Aude, Dordogne, Drome, Gard, Gironde, Isère, Loir et Cher, Lot et garonne, deux sèvres, tarn et garonne, vaucluse n'ont pas encore répondu et cependant presque tous les départemens sont couverts de vignobles et sont depuis longtemps attaqués les départemens qui n'ont pas été consultés sont en général des dépts élevés qui ne cultivent pas la vigne à l'exception cependant de l'aller et de l'isère

32 dépts déclarent être encore indemnes : si parmi ces dépts nous trouvons un grand nombre où la culture de la vigne est une prime pratique comme le Cantal, la haute saône, la saône inférieure, la haute saône, il en est d'autres très viticoles, qui se trouvent sur les vins les plus estimés, la cote d'or, les pyrénées orientales, la marne, la haute garonne le tarn etc.

Le phylloxera sévit depuis aux longtemps et a produit des disettes des plants dans l'ardèche les bouches du Rhône, l'hérault et le var

La présence est combattue depuis cinq ans dans les hautes alpes, la charente, la charente inférieure et la corse - il semble peut être développer dans ce dépt

mais ses progrès sont très grands dans les charantes
 1/4 de la production de la charante est déjà atteinte
 enfin depuis un an, il a été signalé dans les
 dép'ts de l'aveyron, de la loire, du lot, de la lozère
 du puy de dome, du Rhone et de Saone et loire

10 dép'ts seulement ont répondu aux questions
 sur les cépages américains - et en général ces réponses
 sont très vagues, très peu concluantes - le dép't de
 l'hérault est le seul qui donne des renseignements
 précis - ils sont favorables à la culture américaine
 qui a été essayée sur une assez grande échelle - dans
 l'ardèche, les bouches du Rhone, le var les expériences
 paraissent avoir été entreprises, sans trop de suite - on est
 admette cependant le cépage américain comme porte
 greffe - les expériences ont porté sur le concord, le cluson
 le concord, le jacques, le Cunningham, l'herbemont.

L'interdiction de la circulation des cépages a été
 prononcée dans 19 dép'ts - nullement dans
 les autres contrées - Il est qu'on n'y craigne pas le
 phylloxera, soit que sa invasion trop combattue
 ne puisse plus être combattue

M le comte Brampon fait connaître un traitement
 de la bière qu'il a vu essayer à prissas et qui consiste
 dans une incision du cep et l'injection d'un liquide
 et croit que ce procédé tue le phylloxera - mais n'atteint
 pas les aunts

M le président demande à la commission si elle
 croit opportun de discuter de suite le projet
 de loi qu'elle a présenté et qui sera probablement
 combattue par M le Ministre des finances, et dit
 qu'il vaudrait mieux ajourner encore cette discussion
 et s'entendre avec la commission du phylloxera de
 la chambre des députés et avec la commission des
 finances.

Mr Meinadier demande que la discussion ne soit plus ajournée. Le ministre des finances n'a pas pu contester la réalité et l'étendue des désastres phylloxériques; le ~~la~~ cherche à ~~contourner~~ son administration en s'appuyant sur des principes qui ont combattu le cadastre, et à renvoyer au lieu de l'agriculture. La commission a le droit et le devoir de proposer ce qu'elle croit utile - ses propositions sont bien modestes, bien raisonnables, elle ne porteront pas atteinte à l'équilibre du budget mais elles prouveront aux petits propriétaires, qui s'effrayent en conséquence leur pénible position. La commission de la Chambre est disposée à marcher d'accord avec celle du Sénat, la commission des finances pourra être consultée entre les deux délibérations. Il n'y a d'ailleurs dans le projet que des principes pas de crédits à voter en ce moment le crédit pourra être voté ou plutôt, ~~plutôt~~ ^{soit} ~~plutôt~~ ^{soit} en fin d'année pour compenser le déficit ^{provoqué} par l'exonération - Meinadier demande donc la discussion qui prouvera le mal qu'il y a à aller à une mauvaise proposition que pourrait faire le gouvernement.

Mon substitut de M. de Brody Benavent pense comme M. Pagny qu'il vaut mieux ajourner qu'il s'entende avec la commission des finances.

M. Granier Pontazeau fait l'opinion de Meinadier, il veut cependant pas d'insuccès à ajourner comme qu'il est empêché à l'heure avec la commission des finances.

L'ajournement est adopté et sera demandé par le président de la commission.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire

Pagny

Cheney

9^e Séance du 7 décembre 1876

La Séance est ouverte à 4 h 3/4
sont Présents Mm. Pagésy président, Meinades
Secrétaire, et Duchaffaut, Nic et Nazy Benavent granier
et tamisier

M Pagésy suivant la décision de la commission dans la
dernière séance a demandé l'ajournement de la discussion
du rapport qui est fait pour la 2^e fois à l'ordre du jour
du Sénat; Il convient de décider si cet ajournement doit
être indéfini, ce qui impliquerait la renonciation au projet
de loi, ou bien s'il y a lieu de s'engager d'une entente avec la
Commission du budget, ou bien de demander la mise du
projet à l'ordre du jour et de tout tenir la discussion

M Granier croit que dans la situation actuelle, lorsque
le Sénat n'a qu'un temps très limité à consacrer à la discussion
du budget, la commission cherchera autant que possible à
éloigner tous les amendements ou articles additionnels
la proposition de la commission, quelque réduite qu'elle
put être, mais probablement pas admise, il vaudra donc mieux
se présenter devant le Sénat, et le mettre ainsi que le ministre
en demeure d'apporter quelque soulagement à des infortunés
pauvres, et que l'aggravent tous les jours - nous sommes
dit; M granier, écarté par la responsabilité qui nous
incombe, faisons notre devoir en présentant au moins
des bien modestes propositions

M pagésy pense qu'on pourrait voir le ministre de
l'agriculture dont l'hygiène n'est pas douteuse

M tamisier sans répondre cette proposition appuie
la demande de mise à l'ordre du jour

La commission charge son président et son
secrétaire et Mm feroullat et granier de demander
une conférence à M le ministre de l'agriculture
elle décide que la mise à l'ordre du jour du projet de loi

Sera demandé à la première séance du lundi 11^e

M. Meinadier seul rapporteur qu'il a ~~posé~~
au nom de la commission, Mr le Ministre de
l'Agriculture de réclamer des départements
qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire
du 13 août une prompt réponse - cette réponse
est surtout très importante pour certains départements
civahis depuis longtemps tels que le Gard, l'Aude, la
Drome, l'Ardèche, la Lozère

M. Tamisier a étudié un projet de loi sur
les mesures à prendre pour combattre l'uvosum
phylloxérique - le travail est difficile et nécessite
des études considérables - il n'ose ~~présenter~~
donner connaissance de son projet - il a besoin
de la raison, de l'entourage de renseignements et
n'aura pas pour lui le bulletin à la commission
avant la prorogation - il y a des réticences
de graves inconvénients dans certains cas, car
pendant l'hiver le phylloxera ne fait pas de progrès
la séance terminée à 5 h 3/4

Le Président

J. Ferry

Le Secrétaire

E. Meinadier

10^e Séance du 14^e 2^e 1876

La séance est ouverte à 1^h 1/2

Présents m. Pagès, Meinadier, Feroullat, Granes, Hubert Delisle, C^{te} Duchaffaut, C^{te} Rampon C^{te} de Padeg et
tarnises

M. le président fait connaître que la sous-commission désignée dans la dernière séance, n'a pas pu conférer avec M. le Ministre de l'Agriculture trop occupé depuis quelques jours pour qu'il fut possible de prendre jour et heure avec lui la discussion cependant est à l'ordre du jour du Sénat faut-il l'aborder ou demander un nouvel ajournement. Cette demande serait facilement justifiée par l'absence probable du Ministre des finances qui toutent le budget des recettes à la chambre des députés - Il est à craindre que l'opposition de ce Ministre aux projets de la commission n'aient une déplorable - et il serait plus grand de l'arrêter à une entente préalable

M. Meinadier constate que M. le Ministre des finances acceptant les principes de la levée de g^{de} des contributions combattit les projets de la commission qui sont une infraction à la fixité du revenu cadastriel - M. le Ministre s'efforçait de charger l'agriculture de la réparation des défectives - ce serait un secours et non pas un dégrèvement - dans cette situation nous aurons toujours le Ministre contre nous. nous ne pouvons cependant pas toujours ajourner - il faudra bien aborder la discussion même sans l'approbation ministérielle que nous n'espérons pas. Aborder la donc de suite demandons au Sénat de se prononcer sur le principe mentionné lui la quelle situation des contrerivantes par le phylloxera - nous pouvons d'ailleurs indiquer que voyant jusqu'à présent nous entendre avec M. le Ministre de l'Agriculture - et ne voulant pas continuer

les demandes d'ajournement nous nous résolvons
de conférer avec lui entre les deux délibérations

M. Granier pense que cette espérance d'une
entente entre les deux lectures peut faciliter
l'adoption du projet à la 1^{re} délibération.

M. Tamisier fait observer qu'il ne serait
pas prudent d'annoncer dès le début de la
discussion des modifications ~~probables~~ probables
du projet. Ce serait dire qu'il a besoin d'être
cougé et amener un échec certain.

M. Feroullat craint les conséquences du
rejet du projet à la 1^{re} lecture - ce 1^{er} échec
désarmerait la commission pour longtemps.

Après un échange d'observations entre
MM. Pagny, Granier, Feroullat, Hubert Delisle
et Trampou. Il est décidé que M. le Président
s'entendra avec M. le Ministre de l'Agriculture
pour décider une conférence prochaine entre les
deux commissions, et que dans l'attente des
résultats de cette conférence et au cas où
probable de M. le Ministre des Finances, le
Rapporteur proposera un ajournement à
bref délai, ou ~~de~~ de passer à la première
délibération avec toute réserve pour la Commission.

La séance est levée à 2 h 1/2

Le Président — Le Secrétaire

Pagny

Chenu

11^e Séance du 20 décembre 1876

La commission se réunit à 2 heures - tous les membres sont présents

M^r le ministre de l'agriculture assiste à la séance
 M^r Pagis, Président fait connaître à M^r le ministre les motifs qui ont délégué la commission à le prier de vouloir bien assister à une de ses réunions - la commission a reconnu la nécessité et l'urgence de venir au secours des contrées dévastées par le phylloxera - la commission a présenté un projet de déguisement des vignes atteintes et une exonération d'Impôt des vignes reconstituées, qui a déjà été adopté par le Sénat en première lecture - mais M^r le ministre des finances a fait des réserves contre le système de déguisement et d'exonération qui porterait atteinte au principe de la fixité du revenu cadastral. dans des conférences antérieures à cette première délibération M^r le ministre des finances paraissait penser que les indemnités réclamées par la Commission pourraient être accordées sur les fonds de secours du ministre de l'agriculture convenablement augmentés. la commission désire savoir si une entente a été établie entre les deux ministères, lesquelles propositions lui seraient faites sur lesquelles elle aurait à délibérer avant la 2^e lecture -

d'un autre côté la commission a saisi de nombreuses pétitions du dept du Loiret où le phylloxera vient d'être signalé qui réclament l'arrachage des vignes atteintes et des vignes contigües comme moyen préservatif

M^r le ministre répondant d'abord à cette dernière question ne pense pas possible la mesure de l'arrachage - lorsque la présence du phylloxera est constatée sur quelques points, la vigne est déjà atteinte sur une large surface

Car la période d'incubation est souvent très longue. le phylloxera s'étend tous les jours - il a déjà pénétré dans l'île de Jersey et dans les provinces Rhénanes

M. Tamisier ne peut admettre l'inaction ou l'absence de l'invasion générale dont nous sommes menacés et qui serait l'annihilation de nos vignobles la lutte contre cette invasion doit être à la fois une lutte soutenue au moyen des insecticides et une lutte active contre l'insecte qui se reproduit en dehors de la terre - le gouvernement doit prendre à cette lutte

M. le ministre répond que le gouvernement a fait jusqu'à présent tout ce qu'il était possible de faire et rappelle toutes les mesures prises sur l'initiative elle-même donnée à toutes les entreprises locales. il rend compte des expériences qui se font en ce moment dans les environs de Marseille sous la direction de M. Marion le traitement par le sulfure de carbone mêlé aux huiles lourdes paraît donner de bons résultats - le sulfure coûte environ 75 f les 100 kilog^m mais comme il n'a pas besoin d'être purifié par la distillation on peut l'obtenir à un prix inférieur - le traitement pourrait être pratiqué au prix de 200 f par hectare

M. Pagès fait observer que ce traitement déjà essayé dans les environs de Montpellier n'a pas détruit le phylloxera qui reparait toujours

M. Meinadier demande que l'on s'occupe avant tout de la question principale sur laquelle on a voulu connaître l'opinion de M. le ministre car il faut que la Commission soit prête pour la prochaine discussion du projet de loi

Mr Grenier rappelle que l'état qui tire des produits si considérables des divers Impôts sur les Vins et le premier Intercise à la conservation des vignobles et ne doit pas Marchander les secours aux vignobles Souvent ruinés et les encouragements à la reconstitution des vignes

Mr Hubert décline appuie la demande de Mr Meinadier demande s'il y a entente entre les ministres des finances et de l'agriculture. Il préférerait le dégrèvement et l'exonération en principe pour tous ceux qui en réclament le bénéfice - il y aurait égalité pour tous et nulle crainte de faveur ou de privilège - si l'on veut secourir les vignes phylloxériques d'après les systèmes adaptés pour les autres calamités, il faut modifier la réglementation et augmenter les fonds de secours - les secours ordinaires sont proportionnés aux dommages ~~les~~ ^{ils} donnent en general qu'aux indigents et n'atteignent guère que 1/5^e p^o du dommage et ne

Mr Meinadier a examiné les réponses faites par les depts au questionnaire de Mr le Ministre l'étendue des vignes phylloxériques constatée par ces réponses serait de 130 mille hectares environ mais quelques depts n'ont pas encore répondu - on peut cependant admettre que l'étendue totale n'atteint pas en ce moment 200 mille hectares. - On peut aussi admettre que les 2/3 de ces vignes ont été plantées depuis la confection du Cadastre et ne paient qu'un impôt insignifiant inférieur à 0,50 - il resterait donc 120 mille hectares payant en moyenne d'après les indications données dans une précédente séance par Mr le directeur général des Contributions directes de 1 à 5 francs - en calculant cet impôt à 5 francs on n'aurait cette année qu'à porter le fonds de secours ou la perte supportée par l'état en cas de déperdition à 600 mille f

M Dubut delibe demande encore si le
ministre peut se prononcer sur la formule generale
de gouvernement veut il avouer un serous
ou accepter le principe propose par la commission

M Pagny croit que meme en acceptant ce
principe le deficit pourait ete couvert par
un credit alloue au ministere del'agriculture

M Meinadier fait observer que la
commission ne peut pas deliberer et discuter
sans connaitre d'une maniere precise les
intentions du gouvernement - la commission
a presente un projet, le Senat l'a adapte dans
une premiere deliberation ~~des~~ terres venant
par M le ministre des finances - il deoieut
maintenant indispensable de bien connaitre
les propositions de M le ministre, les modifications
qu'il voudrait introduire dans le premier projet
La commission est prte a les examiner avec
l'attention qu'elles meritent, mais elle ne peut
pas ajourner indefiniment la 2^{me} deliberation
et demande donc a la commission de prier
M le ministre de l'agriculture d'entendre
avec son collegue de finances et de lui presenter
prochainement ses propositions

La proposition de M Meinadier est acceptee
par la commission et par M le ministre

La seance est levee a 3 heures

Le President

Pagny

Le Secretaire

Meinadier

12^e Séance du 30 Janvier 1877

La commission se réunit à 2 heures. Sont présents
Mm Pagèsy président, Menadier secrétaire, Ferroullat
granier, etc de Nadz Benavent et Comte Rampou

M le Président expose à la commission que lui et le
secrétaire ont plusieurs fois depuis l'admission de notre
projet de loi en première délibération et la promesse de
M le Ministre de l'Agriculture de nous faire connaître
les propositions de M le Ministre des finances réclami
de Mm les Ministres l'exécution de cette promesse
et qu'il a même écrit le 26 janvier pour réclamer plus
affectuellement - c'est le 26 janvier il a reçu de M le
Ministre de l'Agriculture la lettre suivante et s'est
hâté de l'envoyer à la commission par lui ou donner
communication Paris 25 janvier 1877

11 Je n'avais pas perdu de vue la promesse que vous
11 avais faite de vous transmettre la rédaction de
11 M le Ministre des finances, mais les bureaux de
11 M Leon Say ont été longs dans leur instruction: ils
11 ont successivement écarté plusieurs formules qui se
11 rapprochaient plus ou moins de la proposition de la
11 commission par la crainte soit d'engager la question de
11 principe, soit d'ouvrir la porte à des assimilations
11 qui auraient pu être réclamées par les cultivateurs

11 En dernière analyse, M Leon Say propose
11 de réviser l'article dans les termes que voici
11 à partir de l'année 1877, des secours pourront être
11 accordés sur le crédit ouvert annuellement au
11 budget de l'Agriculture sous le titre de Secours spéciaux
11 pour pertes matérielles et événements malheureux
11 aux propriétaires dont les vignes auront été ravagées
11 par le phylloxera
11 La quotité de ce secours qui pourra être allouée pendant

- 11 quatre années consécutives ne devra pas excéder le
- 11 montant annuel de l'impôt foncier en principal
- 11 affecté aux parcelles ou portions de parcelles ravagées
- 11 si la commission persistait à encourager la replantation
- 11 elle pourrait appliquer la même formule en continuant
- 11 le secours pendant quelques années

11 agréé le 1^{er} septembre de bord

M. le président croit que la commission peut accepter l'idée générale de la proposition ministérielle sans à modifier quelques détails - Il a desiné que le projet soit présenté au Sénat avec accord de la commission d'agriculture

M. Meinadier fait remarquer que le mot secours que la commission ne veut pas employer parce qu'elle affirmant le droit du propriétaire jouir de ses revenus à l'exemption de l'impôt correspondait à ces revenus et qu'il implique une faculté d'accorder ou de retirer en tout employé par le ministre d'après de plus l'indemnité même le secours comme facultatif

M. Granier et Feroullat préseut comme Meinadier M. Granier propose de remplacer pour ont été accordés par seront accordés, de manière à bien établir le droit du propriétaire à l'exemption quand il justifiera de la situation

M. de Padg beno ont approuvé cette modification le ministre ne doit pas être arrêté par la crainte d'un abus de demandes - grand nombre de propriétaires ne réclameront pas une indemnité si minime - on peut d'ailleurs indiquer que cette indemnité ne sera accordée qu'à ceux qui la réclameront

Cette proposition est acceptée par la commission le dépouillement de l'enquête résultant des réponses au questionnaire envoyé aux sous-préfets - la fin d'août indique 20 départements présentant plus de 130 mille hectares - des sept les trois quarts

Drome grandch n'ont pas répondu le maximum n'ira pas a 200 mille hectares - 2/5 peuvent être deduits comme vignes non cadastrées - et grand nombre de cultures ont été changées - la commission décide que le droit de l'indemnité des paraitra avec le changement de culture

M. Meunadier fait remarquer que le projet municipal n'exonère que du principal et non pas des centimes additionnels comme la commune - M de Prady, Bernavent propose de maintenir l'exemption pour l'impôt local - M granier propose de supprimer le mot en principal sauf a l'entrevoir plus tard au cours de la deliberation et l'approbation ministerielle à cette suppression vis qu'il de compromettre de lui

M Meunadier fait observer que l'impôt moyen par hectare était au principal de 17 - et sans en totalité ou de 8 f donc 700 mille francs en supposant l'indemnité générale.

la suppression du mot principal est adoptée

M Meunadier remarque que le projet donne l'exemption pendant les ans au au de plus que la commune M granier et ferouldat répondent qu'il faut accepter ce chiffre sauf a revenir à celui de la commune s'il est nécessaire au cours de la deliberation.

La commission maintient sans nouveau débat le principe de l'exonération accordée pour encourager a l'acrobatisation des vignes.

M le président communique à la commission une lettre de M de Bonald ^{de conseil général de l'arroyon} président d'une société d'agriculture ^{d'agriculture} à Prady et une pétition de la même société ^{président} par M Prouquayrol ^{qui} ~~parle~~ de nombreuses objections contre l'introduction des Cépages américains et des pétitions du dept du haut adhérent aux réclamations de l'arroyon - M le président croit que les opposants ne répondent pas bien compte de l'absence personne ne songe à introduire les cépages américains dans

Les pays encore indemnes - mais dans les pays attaqués et dévastés les plants américains sont cultivés et depuis longtemps et semblent la seule ressource pour éviter chances de succès

La commission renvoie à l'examen du ministre les pétitions et les règlements pour le transport la circulation des cépages -

M Meinadier propose d'indiquer sommairement dans le rapport la nécessité de réglementer le transport des cépages et leur introduction en France - désigner des villes d'introduction - interdire le plant barbare permettre le transport de la bouture en caisses fermées à transporter au lest ou dans un bailli salin - interdire la plantation dans les terrains indemnes

Ces propositions sont acceptées

M Pagery ne croit pas en renvoyant les pétitions relatives à l'annexion au ministre, que l'annexion soit praticable

M Meinadier donne de nouveaux détails sur les mesures prises à préceptes d'usage et à Metz pruy de dome - ces détails ont été fournis par M Bern Ministe de l'usage en France et M Aubryer doyen de la faculté des sciences de Clermont

M le président dit qu'il est inutile de se prononcer sur le projet, sur lequel M Garnier a fait un travail qui nous sera prochainement soumis

M Meinadier est chargé de faire un rapport supplémentaire sur les bases suivantes
1° Acceptation des propositions ministérielles avec remplacement des mots pourront être par seront, pourra être par sera, indiquer que le devoir sera être réclamer et que la culture n'aura pas été modifiée

Suppression des mots en principal et doit par
conséquent à l'exception de l'impôt foucau en principal
et Centimes additionnels.

Continuation des travaux aux vagues recueillies
Prévoit au ministre de l'agriculture et de
commerce des pétitions et des règlements à faire
en ce qui concerne de faciliter la circulation gérée
par les auctes locaux et de favoriser l'introduction

La commission a été immédiatement la nouvelle
formule du projet de loi

M le Secrétaire Envoie cette formule de la même manière
à M le Ministre de l'agriculture et de la prévoyance
que le Rapport supplémentaire sera déposé à la
première séance du Sénat à moins que lui ou le
collègue des finances n'aient des objections nouvelles
contre les modifications peu importantes faites à la
formule qui' ils ont présentée

Le Rapporteur est invité à déposer ce Rapport
à ces objections ne se produisent pas.

La séance est levée à 5 heures

Le Président

Rogery

Le Secrétaire

E. Merinade

Séance du 9 février 1877

La commission se réunit à une heure Présents
Mm Pagis, président, Meinadier secrétaire, Férouillat
Cte Rampon et Tamisier

M Meinadier fait connaître que son rapport
a été déposé et distribué et demandé qu'il en soit
acté au premier jour

M Pagis communique des pétitions ou copies
par M le président du Sénat -

La commission décide qu'il y a lieu de
prière M le président de la mesure prise au sujet
des pétitions des Inventeurs et de la loi qui a été
insérée au journal officiel

M Pagis propose de demander à M le
Ministre de l'Agriculture d'agir auprès des C^{rs} de
Ch de fer pour faire abaisser les tarifs de transport
du Sulfure de Carbone

M Férouillat ne veut pas qu'il y ait un
monopole de la culture de Carbone dont la fabrication
pourrait devenir un monopole - et demande
l'abaissement des tarifs pour tous les usages

cette proposition est acceptée et la lettre
écrite à M le Ministre

M Tamisier donne lecture d'un rapport
et d'un projet complet d'organisation d'une lutte
contre le phylloxera

La séance est levée à 2 heures

Le Président

Pagis

Le Secrétaire

Meinadier